

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL (SST)



Le sauveteur secouriste du travail (SST) est un salarié de l'entreprise. Son rôle est de porter les premiers secours à toute victime d'un accident, mais aussi d'être acteur de la prévention dans son entreprise.

OBJECTIFS

Elle permet, par la mise en oeuvre de compétences spécifiques, de :

- maîtriser les conduites à tenir et les gestes de premiers secours
- savoir qui et comment alerter en fonction de l'organisation des secours dans l'entreprise
- repérer les situations dangereuses dans son entreprise et savoir à qui et comment relayer ces informations
- participer à la mise en oeuvre d'actions de prévention et de protection

DURÉE

Durée : 14 heures

CERTIFICATION

Cette formation est réalisée par le formateur SST qui a assuré la formation. Les critères d'évaluation utilisés pour cette validation sont ceux définis par l'INRS.

ADMISSION

Inscription par mail avec CV et lettre de motivation à :
ppillot@fondationcos.org

CONDITIONS TARIFAIRES

Formation sur devis

PUBLIC

- Demandeur d'emploi
- Salarié

CONTACT

Etablissement et service de préorientation,
réadaptation professionnelle et de formation
COS CRPF Nanteau-sur-Lunain
2 rue des arches,
77710 Nanteau-sur-Lunain
06 64 45 18 03
ppillot@fondationcos.org

REJOIGNEZ-NOUS :

Web : www.cosformation.fr
www.facebook.com/cos-crpf
www.twitter.com/COS_CRPF

PROGRAMME

Identifier le rôle du SST dans l'entreprise

Protéger :

- L'alerte et la protection des populations
- Alertes particulières
- L'analyse de l'accident et la protection
- Dégagement d'urgence

Examiner :

- La victime saigne t-elle abondamment ? La victime s'étouffe t-elle ? La victime répond-elle ? respire t-elle ?

Faire alerter ou alerter :

- Qui alerter ? / Message d'alerte

Secourir :

- Le saignement abondant
- La victime s'étouffe
- La victime est inconsciente mais respire : PLS
- La victime est inconsciente mais ne respire pas : RCP et défibrillateur
- La victime se plaint d'un malaise / Brûlures / Douleurs empêchant certains mouvements

Rôle du SST dans l'organisation de la prévention de l'entreprise :

- Accident du travail / Accident de trajet / Maladie professionnelle
- Les acteurs internes et externes de la prévention
- Les obligations et le DUERP

Mettre en oeuvre ses compétences en matière de protection au profit d'actions de prévention :

- Chasse aux risques
- Les 9 principes de la prévention
- Informer les personnes désignées dans le plan de prévention de situations dangereuses repérées

EVALUATIONS

Le stagiaire doit être présent sur l'intégralité de la formation et avoir réussi les épreuves certificatives.



La certification qualifiée a été délivrée au titre des compétences d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION / DE VIE DES COMPÉTENCES / ACTIONS PERMETTANT DE VALERER LES ACQUIS DE L'ÉPÉRIENCE